

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Le 25^e anniversaire des éclaireurs vaudois. — Courses de Morges. — Problèmes de défense nationale.

Le 25^e anniversaire des Eclaireurs vaudois.

On pourrait s'étonner de voir cette revue s'associer à ce 25^e anniversaire, que les Eclaireurs vaudois fêteront en juin de cette année. Elle se doit cependant de le faire, et à un double titre. D'une part, elle n'a pas oublié que *Le Drapeau Suisse*, ce journal pour jeunes garçons qu'elle éditait jadis, et qui fut, pour beaucoup d'entre nous, notre premier journal, a été pendant plusieurs années l'organe officiel des Eclaireurs suisses.

D'autre part, nous autres officiers, nous nous devons de constater que si le scoutisme se défend (et à raison) d'être un mouvement de préparation militaire, il fournit cependant à la défense nationale, depuis sa fondation, des cadres et des hommes entraînés à cette « rusticité » que prône Hébert, que l'armée exige, et que fait de plus en plus disparaître le confort et la facilité de la vie moderne. Les Eclaireurs préparent aussi et surtout une jeunesse connaissant son pays « par la semelle de ses souliers », et l'aimant ardemment, un peu frondeuse parfois peut-être, mais dévouée et fervente.

Aussi devons-nous féliciter les Eclaireurs vaudois d'avoir atteint leur premier quart de siècle d'existence, et d'avoir su admirablement adapter à nos traditions et à notre caractère comme à nos besoins une méthode d'origine étrangère. Nous faisons nos vœux pour que ce mouvement continue à prospérer et à s'étendre, pour le plus grand bien de la jeunesse de notre pays.

Major Z.

Courses de Morges.

Cette manifestation est fixée au dimanche 6 juin. Il y aura des concours d'obstacles et steeple-chases pour sous-officiers et soldats de cavalerie, un concours hippique ouvert aux officiers, aspirants

amazones et gentlemen suisses, un parcours de chasse, 2 courses au trot attelé ou monté, une course plate au galop et une course de haies, un steeple pour officiers et, enfin, une épreuve de puissance progressive, dont le vainqueur recevra le challenge de la Société hippique du Léman, organisatrice des courses. On peut d'ores et déjà se rendre compte de la richesse et de la variété du programme. Tous les amis du cheval et les amateurs de beau sport noteront cette date du 6 juin. *Le Comité.*

Problèmes de défense national.

Au cours de la prochaine session de juin des Chambres fédérales, les commissions parlementaires devront être désignées pour l'examen des objets suivants relevant du Département militaire fédéral : introduction, à titre obligatoire, de l'instruction militaire préparatoire ; utilisation d'une partie du surplus de 100 millions de francs souscrits à l'emprunt de défense nationale et qui constituent, selon décision des Chambres, un fonds pour des buts militaires ; rapport et proposition à l'Assemblée fédérale sur l'initiative concernant le contrôle de l'industrie privée des armements.

L'instruction militaire préparatoire obligatoire, dont l'introduction exige des cantons et des associations intéressées d'importants travaux préliminaires, n'entrera pas en vigueur avant l'année 1939. Mais la revision de la loi, soumise au referendum, demandera aussi du temps, c'est pourquoi il importe de désigner d'ores et déjà les commissions parlementaires qui devront examiner cet objet. En ce qui concerne le crédit supplémentaire pour la défense nationale, il s'agit tout d'abord des 21 millions de francs nécessaires pour continuer la fortification des frontières en 1938. En effet, le programme de construction pour l'année en cours et l'année prochaine repose sur une somme de 46 millions de francs, dont 25 millions ont déjà été octroyés par le grand crédit de 235 millions de francs. Cette demande de crédit devra donc être liquidée par le Parlement avant la fin de l'année. Pour l'initiative ayant trait au contrôle de l'industrie des armements, les départements intéressés estiment qu'un contre-projet devra être soumis à l'Assemblée fédérale. Enfin, comme d'habitude, les crédits nécessaires à l'acquisition ordinaire du matériel de guerre seront demandés, au cours de la session de juin, afin de permettre une répartition rationnelle des commandes et du travail. Mais ces crédits, accordés chaque fois à l'avance, font partie intégrante du budget du Département militaire.
